Cours n°8

Les innovations relatives aux rites funéraires

Le livre des rites funéraires se termine sur *« Ce qui est interdit de faire vis-à-vis des tombes »*. Or le frère Abou Anas a jugé utile d'ajouter à cela les innovations relatives aux rites funéraires, qu'il a pris du Livre « Ahkamoul Jana-iz wa bida'ahou » (les règles funéraires et leurs innovations) du Cheykh Al Albani. Le cheykh a énuméré environ 260 innovations qui sont liées ou en rapport avec les règles funéraires, afin de mettre en garde les gens. Nous n'en citerons que quelqu'une incha'Allah.

Les innovations relatives aux rites funéraires :

L'innovation qui a été cité comme un égarement dans la religion est :

1 - Tout ce qui contredit la sounnah du Prophète, que ce soit des paroles, des actes ou des croyances, même si elles émanent d'effort de certains savants.
2 – Tout ce que le Prophète a interdit et que les gens font pour adorer Allah.
3 – Tout acte d'adoration effectué sans aucune preuve, ni du Coran, ni de la sounnah, sauf ce qui a été rapporté d'un compagnon.
4 – Tout ce qui a été ajouté aux innovations parmi les habitudes des mécréants.
5 – Ce que certains savants contemporains ont jugé comme étant préférable sans avoir de preuve.
6 – Tout acte d'adoration dont la description n'a été rapporté que dans des hadiths faibles ou mensongers.
7 – L'abus dans les actes d'adoration.
8 – Tout acte d'adoration que l'Islam a légiféré de façon générale mais que les gens ont spécifié à des moments précis, ou des lieux précis, ou encore d'une façon précise.

Cheikh al Albani a divisé les innovations par thème : avant la mort, après la mort, au moment du lavage, à l'enterrement.

1 - Avant la mort :

• Croire que les diables viennent a proximité de celui qui agonise, sous la forme de ses parents, l'un ressemblant à un juif et l'autre à un chrétien, chacun d'eux lui ordonnant de le suivre. Cette croyance est fausse et le hadith est Mawdou' (inventé).
• Poser le coran (un mushaf) au niveau de la tête de celui qui agonise.
• De lire sourate Yasin sur celui qui agonise.
• De diriger celui qui agonise en direction de la qibla.

2 - Après la mort :

• Certains expulsent les femmes qui ont leurs menstrues ou leurs lochies, ou ceux qui sont en état de grande impureté. On leur dit de sortir et de s'éloigner du mort comme si c'était des monstres ou des personnes indésirables. Ceci n'a aucune source dans l'islam.

• Ceux qui ont assisté à la mort de la personne délaissent le travail pendant 7 jours en pensant que cela est interdit pour eux.
• Certains pensent que l'âme du défunt tourne autour de l'endroit où il est mort.
• De laisser une bougie auprès du défunt la nuit où il est mort et ceci jusqu'au lendemain.
• De poser des branches vertes dans la chambre où il est mort.
• De lire le coran sur le mort jusqu'à ce qu'on entame son lavage.
• Couper les ongles du mort et raser son pubis.
• De rentrer du coton dans son anus, sa gorge et son nez. On a parlé de ce sujet. Or, certains morts connaissent des écoulements perpétuels et il est nécessaire de boucher les orifices avec du coton afin de ne pas salir le linceul, Wa Allahu 3alem. Cheikh al Albani a cité cette innovation dans le laps de temps qui est après la mort et non pas dans le lavage mortuaire et les oulémas, en particulier les savants de ahl al hadith, sont très précis dans ce qu'ils disent. Ainsi, il faut comprendre que Sheikh al Albani lorsqu'il cite le fait de couvrir les orifices avec du coton, il parle d'après la mort car là il n'y a pas de nécessité. Mais concernant le lavage, certains savants, comme cheikh Al outhemin, ont dit de façon claire et nette que cela était autorisé lorsqu'il y en avait la nécessité. De même, pour le faite de couper les ongles avant le lavage, cela n'est pas nécessaire, mais pendant le lavage, si cela est nécessaire, alors c'est autoriser.
• De prendre du sable et de le verser sur les yeux du mort en disant a ce moment : *« Ne remplis les yeux des fils d'Adam que la terre et le sable. »*
• Le faite que les proches du mort s'abstiennent de manger jusqu'à ce qu'il soit enterrer.
• De pleurer au moment du déjeuner et au moment du dîner.
• Certains laissent pousser leur barbe pour montrer leur tristesse suite à la perte d'un proche. Or, se laisser pousser la barbe, est une chose vraie mais qui est faite pour une chose fausse, ce qui est interdit en islam. En effet, l'homme doit se laisser pousser la barbe car le prophète (صلى الله عليه و سلم) a dit : *« Laissez pousser vos barbes... »* dans plusieurs hadiths.
• Certains délaissent et n'utilisent pas l'eau qui est présente dans la maison où est mort le défunt, car il pense que lorsque l'âme est sortie elle a plongé dedans.
• Certains ne mangent pas de viande cuite ou de viande grillée.
• Certains ne lavent pas les vêtements du mort jusqu'au 3ème jour en pensant que sa lui évitera le châtiment de la tombe.
• Certains disent que celui qui meurt le jour du vendredi ou la nuit du vendredi ne sera châtié qu'une heure et qu'ensuite le châtiment s'arrêtera et ne reviendra que le jour du jugement.
• D'annoncer la mort de quelqu'un en montant sur le minbar.
• Certains disent lorsqu'on leur annonce la mort de quelqu'un : *« Al Fatiha 3ala rouhi foulan »* cest-à-dire : "la lecture de la Fatiha sur l'âme de telle personne" (qui est décédée). La sunna du prophète (صلى الله عليه و سلم) lorsqu'on nous annonce la mort de quelqu'un est de dire *« Ina lillahi wa ina ilayhi raji3oun »*

3 - Les innovations lors du lavage mortuaire :

• De poser du pain ainsi que de l'eau à l'endroit où a été lavé le mort et ceci dans les 3 nuits qui ont suivi sa mort.
• Certains allument des bougies et des lampes à l'endroit où a été lavé le mort, pendant 7 nuit etc.. et également dans l'endroit où est mort le défunt.
• De faire des rappels et des invocations bien précises lorsqu'ils lavent des membres bien précis (une dou3a lorsqu'ils lavent ses mains, une dou3a lorsqu'ils lavent ses pieds…) ceci n'a aucune source.
• D'élever sa voix en faisant du dhikr lors du lavage du mort ou lorsque son convoi funèbre est suivi.
• De lâcher les cheveux de la femme et de les mettre entre ses seins, car la sunna du prophète (صلى الله عليه و سلم) est de lui faire 3 nattes et de les mettre derrière.

4 - Les innovations en matière de linceul et lorsque l’on sort le mort pour l’emmener au cimetière :

• D’écrire des invocations sur le linceul.
• D’embellir le convoi funèbre (fleurs, roses…).
• De porter des drapeaux devant les cortèges funèbres.
• De porter des couronnes, de mettre des roses et des photos du mort devant le cortège funèbre.
• D’égorger un mouton au moment ou le mort est sorti de chez lui ou lorsqu'il est au niveau de la porte.
• Certains prennent du pain et un mouton devant le cortège, puis égorgent le mouton une fois le mort enterré et distribuent la viande et le pain aux gens.
• Certains pensent que quand le mort était quelqu’un de vertueux, sont corps s’allège et ceux qui le portent ne ressentent pas le poids et le ramènent de façon rapide au cimetière.
• Certains sortent la sadaqa au moment ou le cortège funèbre est sorti.
• Certains disent qu’il faut absolument prendre d'abord le coté droit de la civière, certains disent que c’est obligatoire, cela n’a aucune source dans la religion.
• De transporter le cortège funèbre de façon lente (cela ne fait pas parti de la sunna du prophète (صلى الله عليه و سلم) , au contraire il faut s’empresser selon le hadith que la personne soit vertueuse, pieuse ou non)
• De délaisser le rapprochement du cortège funèbre.
• De délaisser le silence lorsque l’on suit le cortège funèbre (et ceci que se soit en élevant la voix en lisant du coran, des invocations ou autre…. Et encore plus interdit lorsque les gens discutent entre eux.)
• De lire à voix haute des rappels du coran ou "al burda" (qui est un livre connu)
• De crier derrière le cortège funèbre : *« Demandez le pardon d’Allah pour Lui qu’Allah vous pardonne »*
• Certains pensent que lorsqu’on porte le cortège funèbre d’une personne pieuse le cortège s’arrêtera lorsqu’il passera a proximité d’une tombe d’une personne pieuse et cela même si ceux qui le portent ne le veulent pas.
• De suivre le cortège funèbre en ayant un brûle parfum (le charbon utilisé pour brulé le parfum)
• Certains font le Tawaf 7 fois avec salat al janaza.
• D’annoncer la venue du cortège funèbre au porte des mosquées.
• De transporter de façon systématique le mort dans une voiture et d’escorter également sont cortège avec des voitures.
• Certains mettent les morts dans des chars (militaire).

5 - Les innovations en matière de prière sur le mort :

• De prier sur l’ensemble des morts des musulmans qui sont morts dans n’importe quel coin de la terre et cela chaque jour après al maghreb, certains font cela (la prière de l’absent pour l’ensemble des musulmans qui sont mort ce jour la)
• D’enlever ses sandales lors de la prière sur le mort même s’il n’y a pas de saletés, puis de poser ses pieds dessus.
• De lire dou3a al istifta, cela n’a pas été rapporté dans la sunna du prophète (صلى الله عليه و سلم) .

6 - Les innovations en matière d’enterrement et ce qui suit :

• De verser dans la tombe le sang de la bête qui a été égorgée au moment où le mort est sorti de chez lui.
• De faire des invocations autour de la civière du mort avant son enterrement.
• De faire l'adhan au moment où le mort entre dans sa tombe.
• De mettre le mort en commençant par le devant de la tombe et non par l'avant de la tombe où sera déposée sa tête (car on a vu que la sunna du prophète (صلى الله عليه و سلم) était de commencer para rentrer le mort par la fin de la tombe qui est l'endroit ou seront ses pieds)
• De mettre un oreiller ou toute autre chose semblable pour le mort dans sa tombe.
• D'arroser le mort avec de l'eau de rose dans sa tombe.
• De lire sourate al Fatiha au niveau de la tête du mort dans sa tombe et de lire le début d'al baqara au niveau de ses pieds.
• De lire du coran lorsque le mort est recouvert de terre.
• De faire at talqin (de dire la ilaha illa Allah) pour le mort (normalement on le fait pour celui qui agonise afin qu'il le répète et d'autres savants ont dit de lui ordonner de dire la ilaha illa Allah) mais une fois mort à quoi sert de faire pour lui at talqin.
• D'habiter pendant une certaine période près de l'endroit où le défunt a été enterré.
• Certains s'interdisent de rentrer chez eux après l'enterrement jusqu'à avoir effacé toutes les traces du mort.
• De poser de la nourriture et des boissons au niveau de la tombe pour que les gens les prennent.
• De faire l'aumône au niveau de la tombe.

7 - Les innovations en matière de condoléances :

• Faire les condoléances au niveau de la tombe.
• Se rassembler dans un endroit pour faire les condoléances.
• De restreindre les condoléances à 3 jours.
• D'inviter les gens à venir faire les condoléances chez les proches du mort.
• D'inviter les gens chez les proches de la famille le 1er jour le 7ème jour et le 40ème jour et la 1ere année pour se remémorer le mort.
• Pour les proches du défunt, d'inviter les gens le 1er jeudi qui suit sa mort.
• De répondre à l'invitation des proches du mort pour manger.
• De faire des aumônes pour l'âme du mort pendant les mois de Cha'ban, Rajab et Ramadan.
• De monter une tente sur la tombe.
• De creuser la tombe avant notre mort.

8 - Les innovations concernant la visite des tombes :

• De visiter la tombe des parents tous les vendredis.
• De visiter les tombes le jour d'Achoura.
• De visiter les tombes la nuit du 15ème jour de Cha'ban et d'allumer du feu à proximité.
• D'aller visiter les tombes uniquement les 2 jours de fêtes ou bien le mois de Cha'ban , Rajab ou Ramadan.
• De visiter les tombes uniquement le lundi et le jeudi.
• Certains, avant d'entrer dans le cimetière, s'arrêtent, baissent leur tête et se concentrent comme si ils attendaient l'autorisation de rentrer (non rentre directement)
• Certains se lèvent devant la tombe et posent leurs mains sur la poitrine comme si ils priaient puis s'assoient.
• Certains font at tayamoum lorsqu'ils vont visiter les tombes.
• Lire sourate al Fatiha pour les morts.

• Lire sourate Yasin dans les cimetières.
• Lire sourate al Ikhlas 11 fois lorsqu'on visite les tombes.
• Lorsque certains passent dans les cimetières des gens du livre (des kouffars), ils lisent : « Ceux qui ont mécru prétendent qu' ils ne seront point ressuscités. Dis : "Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certainement ressuscités » (Sourate Taghaboune, v 7).
• De crier *La ilaha illa Allah* entre les tombes.
• De considérer comme sacré ceux qu'il y a autours de la tombe de la personne pieuse, comme les arbres, les pierres et de croire que celui qui coupe un arbre, sera atteint d'un mal.
• Certains arrosent d'eau la tombe de la femme qui est morte en laissant son mari et une fois son mari s'étant remarié, ils versent de l'eau dans la tombe de la femme en disant que cela éteint le feu de la jalousie.
• De voyager pour aller visiter les tombes des prophètes et des pieux.
• Embellir la tombe.
• De prendre un mushaf au cimetière et de lire sur le mort.
• D'essuyer ou de frotter la tombe ou bien de l'embrasser.
• D'égorger au pied de la tombe.
• De se diriger lors de l'invocation qui est faite dans le cimetière vers la tombe d'un homme pieux.
• Certains s'interdisent de tourner le dos de la tombe d'un homme pieux.
• D'utiliser ou de prendre le mort comme un intermédiaire avec Allah lors des invocations.
• Sotir du cimetière en marchant à reculons.
• De mettre du plâtre sur les tombes.
• De graver le nom du mort et la date de sa mort sur sa tombe.
• De construire une mosquée ou monument sur les tombes.
• De se diriger vers la tombe pendant la prière en tournant le dos à la qibla.
• De voyager pour aller visiter la tombe du prophète (صلى الله عليه و سلم) .
• De prendre le prophète (صلى الله عليه و سلم) comme intermédiaire pendant les invocations.
• D'essuyer ou de passer la main sur la tombe du prophète (صلى الله عليه و سلم) .
• De tourner autour (tawaf) de la tombe du prophète (صلى الله عليه و سلم) .
• Ou de mettre ses mains ou d'attraper les barres de fer qui entoure la tombe du prophète (صلى الله عليه و سلم) .
• De rester longtemps debout devant la tombe du prophète (صلى الله عليه و سلم) pour invoquer en sa faveur et ceci en se mettant devant sa tombe.
• De se rassembler autour de la tombe du prophète (صلى الله عليه و سلم) pour lire du coran ou des poèmes.
• Certains disent qu'il n'y a pas de différence quant au prophète (صلى الله عليه و سلم) , qu'il soit mort ou vivant dans sa connaissance qu'il a de la communauté, il (صلى الله عليه و سلم) connait l'état de sa communauté, leur problème ou ce qui les rend malheureux. Or, c'est une croyance fausse.

Voici une partie des innovations que Cheikh al Albani a citées dans son livre.